

**DELIBERATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2020 A 10H00**

Le conseil municipal de la commune de PESLIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur David COSTON, Maire, après installation du Conseil Municipal, (en application du code général des collectivités territoriales, (CGCT), et notamment l'article L 2122-17).

**Présents** : COSTON David, BARBECOT Stéphanie, BRASSAC Jean-Pierre, THOMAS Hervé.

**Absents représentés** : DUMAS Véronique par COSTON David, PARISSE Annie par BRASSAC Jean-Pierre, SOUPIROT Michèle par BARBECOT Stéphanie.

**Secrétaire de séance** : BARBECOT Stéphanie

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2020.**

Monsieur David COSTON ouvre la séance, et donne lecture du compte-rendu du Conseil municipal du samedi 20 juin 2020 aux membres du Conseil municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

✓ **APPROUVE** ce procès-verbal.

---

**DCM 2020-21 Désignation du représentant de la commune pour siéger à la Commission Locale chargée de l'évaluation des transferts de charges (CLECT) de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire »**

Le conseil municipal réuni en séance publique,

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » et l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1er janvier 2020 ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection du Président l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** la délibération n° 2020/03/09-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 30 juillet 2020 relative à la création de la commission locale d'évaluation des transferts de charges et la détermination des sièges ;

**CONSIDERANT** que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

**CONSIDERANT** qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de désigner un/une conseiller/conseillère municipal(e) pour représenter la commune et siéger à ladite commission ;

OUI l'exposé du rapporteur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE** de désigner Monsieur le Maire, **David COSTON**, membre de commission locale d'évaluation des charges transférées créée entre la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire et ses communes membres.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 23 septembre 2020 et publication ou notification du 23 septembre 2020.*

---

**DCM 2020-22 Coupe de bois 2021**

Monsieur le Maire expose les propositions de coupe de bois proposées par l'ONF pour 2021, dans la forêt communale de VINFAUD.

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil d'administration fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2021, les destinations suivantes :

**1. MISE SUR LE MARCHÉ (art. L. 214-6 à-11, L. 243.1, L. 315-2, R.156-5) :**

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition*
Vinfaut PESLIÈRES	3 Type	7 ha 52	Amélioration	Bloc et sur pied

\* préciser si la vente se fera sur pied (bloc ou unité de produits) ou façonnée.

**2. COUPES REPORTEES (art. L. 214-6 à-11, L. 243.1, L. 315-2, R.156-5) :**

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition*
Vinfaut PESLIÈRES	1	6 ha 27	Amélioration	Bloc et sur pied

\* préciser si la vente se fera sur pied (bloc ou unité de produits) ou façonnée.

**Pour toutes les autres coupes, les ventes se feront sur pied soit en bloc soit à l'unité de produit (UP).**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

✓ ACCEPTE cette coupe de bois pour 2021.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 23 septembre 2020 et publication ou notification du 23 septembre 2020.*

---

**DCM 2020-23 Désignation des représentants de la commune au sein du GAL LEADER**

L'Agglo Pays d'Issoire bénéficie d'un programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) pour la période 2014-2020 et pour un montant de 4 495 042,00 €. Sa stratégie s'articule autour de 5 fiches-actions :

1. Booster la dynamique économique locale ;
2. Optimiser la performance des services ;
3. Réduire l'empreinte carbone ;
4. Développer la coopération ;
5. Animation et fonctionnement du GAL.

Le programme LEADER est porté par le Groupe d'actions locales (GAL) Pays d'Issoire Val d'Allier Sud dont l'instance décisionnelle est un comité de programmation. Celui-ci est chargé de piloter la mise en œuvre de la stratégie LEADER et décide du soutien apporté aux porteurs de projet candidats à une subvention Leader.

Ce programme est animé par un Groupe d'Action Locale, composé de membres publics et de membres privés issus de la société civile et se réunit 4 à 5 fois par an.

Suite aux élections municipales de 2020, et à l'information faite à l'Autorité de gestion, à savoir le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, il convient de recomposer le comité de Programmation selon la nouvelle proposition :

- un collège privé de 13 binômes (associations, entreprises, artisans – sans mandat municipal ou communautaire)
- un collège public de 10 binômes (élus du territoire)

COLLÈGE PRIVÉ		COLLÈGE PUBLIC
Experts Social	API	Économie (fiche-action 1)
Experts Commerce		Services - Culture (fiche-action 2)
Experts Artisanat		Environnement (fiche-action 3)
Experts Agriculture		Coopération (fiche-action 4)
Experts Patrimoine		Issoire
Experts Culture	COMMUNES SELON MAILLAGE TERRITORIAL	Communes < 1 000 habitants
Experts Education		Communes > 500 habitants
Experts Tourisme		Communes > 300 habitants
Experts Coopération		Communes > 100 habitants
Experts Emploi		Communes < 100 habitants
Experts Numérique		
Experts Développement Durable		
Experts Énergies Renouvelables		

Il convient donc pour la commune de PESLIÈRES de désigner ses représentants au comité de programmation, au sein du collège public en tant que représentant de : Communes < 100 habitants.

**IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

- **De désigner** Monsieur David COSTON, Maire en tant que représentant titulaire de la commune de Peslières au sein du GAL Pays d'Issoire Val d'Allier Sud.

- **De désigner** Madame Véronique DUMAS, Conseillère Municipale en tant que représentante suppléante de la commune de Peslières au sein du **GAL Pays d'Issoire Val d'Allier Sud**.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 23 septembre 2020 et publication ou notification du 23 septembre 2020.*

### **TABLE DES DELIBERATIONS**

*Numéros des délibérations prises au cours de la séance du 19 septembre 2020 :  
De DCM 2020-21 à DCM 2020-23*

DCM 2020-21	Désignation du représentant de la commune pour siéger à la Commission Locale chargée de l'évaluation des transferts de charges (CLECT) de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire »
DCM 2020-22	Coupe de bois 2021
DCM 2020-23	Désignation des représentants de la commune au sein du GAL LEADER

### **TABLEAU DES SIGNATURES**

COSTON	David	Maire	
BARBECOT	Stéphanie	Conseiller	
BRASSAC	Jean-Pierre	Conseiller	
DUMAS	Véronique	Conseiller	Représentée par COSTON David
PARISSE	Annie	Conseiller	Représentée par BRASSAC Jean-Pierre
SOUPIROT	Michelle	Conseiller	Représentée par BARBECOT Stéphanie
THOMAS	Hervé	Conseiller	